

United Nations

**GENERAL
ASSEMBLY**

Nations Unies

**ASSEMBLEE
GENERALE**

A/24
31 January 1946
French
Original : English

PERSONNEL TEMPORAIRE

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A
L'ASSEMBLEE GENERALE

Rapporteur : M. Thanassis Aghnides (Grèce)

L'Assemblée générale, à sa Troisième séance plénière tenue le 11 janvier 1946, a renvoyé à la Cinquième commission la question de la nomination du personnel temporaire pendant la période transitoire.

Après avoir examiné la question, la Cinquième commission a approuvé la résolution suivante que j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale aux fins d'adoption :

"Reconnaissant la compétence et les loyaux services du personnel temporaire qui a travaillé sous les ordres du Secrétaire exécutif et la nécessité de faire connaître, le plus tôt possible, à ce personnel qu'elle est sa situation au secrétariat; reconnaissant également qu'il importe de laisser au Secrétaire général toute latitude dans le choix du personnel permanent qui devra l'assister dans l'accomplissement de sa tâche,

"L'ASSEMBLEE GENERALE autorise le Secrétaire général à conserver, conformément à l'article M de son règlement intérieur provisoire, les services des membres du personnel du Secrétaire exécutif, aux conditions actuellement en vigueur, jusqu'au premier avril 1946, ou jusqu'à une date plus rapprochée à laquelle le Secrétaire général sera en mesure d'offrir à ces membres des contrats d'engagement, conformément aux règles provisoires du personnel et autres conditions d'emploi au secrétariat, adoptées par l'Assemblée générale".

(f)